

## Communiqué de presse

### Eiffage Aménagement crée la plus grande marina d'Île-de-France à L'Isle-Adam



*Crédit : DERBESSE DELPLANQUE ARCHITECTES ET ASSOCIÉS*

**Développé par Eiffage Aménagement, le projet du nouveau quartier Port de L'Isle-Adam (95) a pour ambition de devenir un lieu de plaisance francilien recherché qui offrira un cadre de vie atypique à ses résidents. De nombreuses mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place pour préserver l'environnement dans lequel s'intègre l'opération.**

#### **Le port de plaisance, atout maître de ce projet d'aménagement urbain unique**

Bordé à l'ouest par l'Oise et à l'est par les étangs de la Garenne, le site dispose historiquement d'une position stratégique et d'un cadre idéal pour les activités de tourisme et de plaisance.

À partir de 2010, la Ville a fait part de son souhait d'y développer un nouveau quartier agrémenté d'un port fluvial avec trois objectifs principaux :

- renforcer l'attractivité économique de la commune en faisant de ce site une escale incontournable pour les plaisanciers et les touristes locaux et européens ainsi qu'un lieu de vie et d'animation pour les Adamois ;
- finaliser le développement de la commune et attirer de nouveaux habitants à travers la création d'un quartier à forte identité ;
- inscrire cette opération dans une démarche de préservation de la biodiversité et respectueuse du profil urbanistique de la ville, dont 70 % se compose d'espaces verts.

Eiffage Aménagement a alors débuté les échanges avec la Ville pour mettre en œuvre cette opération d'aménagement urbain unique intégrant un port mais aussi des logements, des commerces et des espaces publics.

**Sur 9 hectares, ce nouveau quartier intégrera :**

- **Le port de plaisance** : d'une capacité de 139 anneaux en location répartis sur 4 pontons, il pourra accueillir des bateaux de 6 à 20 mètres. Géré par la société Sodeport, le port comprendra également une halte fluviale (capitainerie), une aire technique (pour la mise à l'eau et l'entretien des bateaux, la récupération des eaux sales et la collecte des déchets), une écluse et un chenal d'accès pour permettre le passage des bateaux du port vers l'Oise. Chaque jour, jusqu'à 8 éclusées pourraient être réalisées.  
Le projet vise l'obtention de plusieurs labels d'exploitation (Label National Qualité Plaisance Tourisme et Label Pavillon Bleu) ainsi que la certification européenne AFNOR « Port Propre ».
- **Un projet immobilier** : tout autour des quais, 320 logements collectifs en accession (dont 20 % de logements aidés), environ 1 500 m<sup>2</sup> de commerces répartis en 7 cellules commerciales et un cabinet médical de 250 m<sup>2</sup>, 32 maisons de ville, 45 lots à bâtir, et 900 places de stationnement verront le jour. 1 900 m<sup>2</sup> seront consacrés aux espaces verts (bois, square...), une promenade piétonne de 520 mètres linéaires accompagnera les quais du port.

**Les premiers logements et le port seront livrés à l'automne 2020.** L'intégralité des logements réalisés par Eiffage Immobilier a été vendue. Il en est presque de même pour les autres partenaires immobiliers de l'opération.

**La préservation de la biodiversité au service d'une démarche environnementale exemplaire**

Afin de réaliser le projet au sein d'un environnement préservé, de nombreux engagements ont été pris en faveur de la biodiversité et des zones humides. Ils s'inscrivent dans le dispositif « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Plusieurs **mesures de compensation écologique** des impacts résiduels liés au développement du projet ont été mises en place : création de roselières, de prairies, de fourrés, de haies et de mares ; mise en place de zones boisées volontairement abandonnées à une évolution spontanée de la nature ; reboisement de parcelles ; restauration de zones de reproduction pour les poissons au niveau de l'Oise.

### Les dates clés du projet

**Décembre 2013** : dépôt par Eiffage Aménagement de la demande de dérogation au Conseil National de la Protection de la Nature.

**Septembre 2014** : obtention de la dérogation.

**Juillet 2015** : dépôt de la demande d'autorisation de la Déclaration Loi sur l'Eau (DLE).

**2016** : dépôt et obtention des deux permis d'aménager (Port et Lotissement), dépôt et obtention des premiers permis de construire, obtention de l'autorisation DLE.

**Février 2017** : acquisition des terrains.

**Juin 2017** : démarrage des travaux de terrassement et criblage.

**Novembre 2018** : démarrage des premières constructions de logements par Eiffage Immobilier.

**Septembre 2020** : livraison des premiers logements et du port.

**Fin 2020** : achèvement de l'opération.

### **À propos d'Eiffage Aménagement**

Eiffage Aménagement, filiale d'Eiffage Construction, est en charge des opérations complexes d'aménagement urbain menées, depuis la conception jusqu'à l'achèvement du projet, par le groupe Eiffage dans toute la France. S'appuyant sur plus de 35 ans d'expérience, l'entreprise fédère les acteurs de la ville et accompagne les collectivités locales tant pour la restructuration des cœurs de ville que pour la réalisation de nouveaux quartiers. Elle travaille en collaboration avec des urbanistes, architectes, paysagistes ainsi que des maîtres d'ouvrage et des investisseurs français ou étrangers pour mener à bien ses opérations.

[www.eiffage-amenagement.fr](http://www.eiffage-amenagement.fr)

@EiffageAménagement



### **Contacts presse :**

#### **Eiffage Aménagement**

Marie-Claire des Lauriers, Directeur de la Communication

Tél : 01 34 65 83 34

Email : marie-claire.deslauriers@eiffage.com

#### **Agence RPCA**

Kelly Martin / k.martin@rpca.fr – 06 20 65 71 44

Cloé Rougeyres / c.rougeyres@rpca.fr – 07 82 04 49 62

Cathy Bubbe / c.bubbe@rpca.fr – 06 19 68 54 94